

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00214 Numéro SIREN : 394 815 039 Nom ou dénomination : A CASA DI MA
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2022 sous le numéro de dépôt 4881

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2021				31/12/2020
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)	60 980		60 980
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	6 584		6 584
	Constructions	2 408 250	851 726	1 556 524
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	427 627	239 275	188 352
	Autres immobilisations corporelles	4 474 610	3 238 890	1 235 720
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	5 332		5 332
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 150		3 150
TOTAL (II)		7 386 533	4 329 891	3 056 642
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements	180 027		180 027
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	90 962		90 962
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	14 947		14 947
	Autres créances	101 318		101 318
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES			
		21 111		21 111
	Charges constatées d'avance			
TOTAL (III)		408 365		408 365
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 794 897	4 329 891	3 465 006

3 164 647

94 857

74 000

25 549

79 236

49 289

322 932

3 487 579

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

3 150

3 150

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	164 400	164 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	837 600	837 600
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	16 440	16 440
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	51 166	423 562
	Résultat de l'exercice	98 161	(372 396)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 167 767	1 069 606
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 173 668	2 315 560
	Emprunts et dettes financières divers	1 472	1 901
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 717	72 837
	Dettes fiscales et sociales	46 165	27 457
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	217	217
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 297 240	2 417 973
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 465 006	3 487 579
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	98 160,99	(372 396,48)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 060 211	449 095
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	99 695	158 695

A CASA DI MA
Société par actions simplifiée
au capital de 164 400 euros
Siège social : Lieu-dit Tragone, Route de Calvi
20260 Lumio
394 815 039 RCS Bastia

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 juin 2022

Le 29 juin 2022, à dix heures, les associés de la Société A CASA DI MA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Lieu-dit Tragone, Route de Calvi 20260 Lumio, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 10/06/2022.

Monsieur Joseph FONDACCI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 822 actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 98 160,99 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 98 160,99 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 51 165,87 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 149 326,86 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Joseph FONDACCI

